



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 décembre 2022

Résolutions de M. Johann Dupuis du 20 septembre 2022 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts : « Exploiter des hydrocarbures sous le Léman ? Non ! Réduire la consommation d'énergie, des agents fossiles en particulier ? Elémentaire, mon cher Watson ! »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 20 septembre 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Johann Dupuis « Exploiter des hydrocarbures sous le Léman ? Non ! Réduire la consommation d'énergie, des agents fossiles en particulier ? Elémentaire, mon cher Watson ! », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de l'interpellateur :

« Résolution n° 1 : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité de Lausanne s'engage contre tous projets de forage ou de prospection d'hydrocarbures au sein des conseils d'administration des entreprises Gaznat et Petrosvibri et qu'elle communique publiquement cette opposition »

Résolution n° 2 : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose à toute entreprise, évoluant ou pas sur le marché libre, ainsi qu'à tout privé, un service de conseil et d'analyse centré sur la sobriété et la réduction de la consommation des énergies sous la forme d'un guichet unique facilement accessible »

Résolution n° 3 : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ratifie le traité international de non-prolifération des combustibles fossiles ».

Réponses de la Municipalité

Réponse à la résolution n°1

En réponse à l'interpellation de M. Dupuis et consorts, la Municipalité a déjà indiqué au Conseil communal qu'elle n'était pas favorable à des projets de forage ou de prospection d'hydrocarbures, qui ne pourraient de toute façon pas être menés dans le cadre légal actuel qui les interdit.



La Municipalité a donc déjà pris publiquement position à ce sujet, ce que ne peut pas faire un administrateur qui est tenu au secret des affaires et des délibérations pour tout ce qui se traite au sein du Conseil d'administration et doit se plier aux règles de communication fixées par ce dernier.

Les administrateurs lausannois de Gaznat ont connaissance de la position de l'actionnaire qu'ils représentent, tout en conservant leur indépendance puisqu'ils sont tenus d'agir dans le sens des intérêts de la société.

Réponse à la résolution n°2

Le programme équiwatt (www.equiwatt.ch/lausanne) propose cette prestation pour les entreprises et les privés depuis de nombreuses années.

Pour les entreprises, un processus complet est prévu par équiwatt, étape par étape : analyse préliminaire gratuite, sur site, subvention pour un audit PEIK complet (jusqu'à CHF 4'500.- pour l'audit, soit 100% de son coût moyen), subvention pour la réalisation (25%, maximum CHF 20'000.- sur le montant total des travaux) et si nécessaire prêt à taux d'intérêt de 0% pour le financement des travaux, remboursé en fonction du retour sur investissement (soit neutre sur la trésorerie annuelle de la société).

Pour les propriétaires et les gérances, plusieurs plan d'actions sont prévus : éco-logement pour l'installation de matériel efficient et conseil en matière d'éco-gestes, éco-sociale pour les logements subventionnés, energo pour l'optimisation des systèmes de chauffage et vannes thermostatiques programmables permettant encore d'augmenter encore les économies d'énergie par rapport au vannes thermostatiques classiques.

Pour les ménages, une prime de 20% est prévue pour l'achat des appareils électroménagers efficaces et un kit équiwatt au prix de CHF 10.- au lieu de CHF 90.- pour commencer à s'équiper de manière efficace.

Equiwatt assure une permanence téléphonique et répond à toute question les lundi, mercredi et vendredi, de 13h30 à 16h30. Chaque année une campagne de sensibilisation aux écogestes est menée avant l'hiver. Elle est cette année renforcée du fait du contexte de crise. Un stand Equiwatt était présent au marché deux fois en novembre pour répondre aux questions des Lausannois. Enfin, un webinaire interactif a été organisé par équiwatt en novembre également et sera mis en ligne prochainement.

Réponse à la résolution n° 3

La Municipalité n'est pas en mesure de ratifier des traités internationaux, qui sont de la compétence de la Confédération. Elle relève en outre qu'il n'existe pas, du moins pas encore, de traité international de non-prolifération des combustibles fossiles. Elle rappelle aussi qu'elle s'est dotée pour Lausanne d'un Plan climat ambitieux, qui prévoit des mesures locales pour lesquelles elle dispose de vrais leviers pour obtenir des changements effectifs.

Treize villes, dont Los Angeles, Sydney et Toronto, ont signé un appel en faveur d'un traité international de non-prolifération des combustibles fossiles.

Dès lors que la politique climatique de la Ville va dans ce même sens, la Municipalité ne voit pas de contre-indication à s'inscrire dans cette démarche, comme cela semble être la volonté de votre Conseil. Elle ajoutera donc le nom de Lausanne à la liste des partenaires internationaux qui exigent qu'un tel traité soit négocié.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod





Le secrétaire
Simon Affolter

